



COMPTE RENDU CHSCT DU 23/03/2021

2 secrétaires adjoints : Christophe Dimech (CGT), Marie Adeline Mortet (Solidaires).

Pour le prochain CHSCT, le 6 mai, la CFDT ayant refusé de prendre le secrétariat, 2 secrétaires : Pascal Lhomond (CGT) et Christophe Recouvreux (CFTC)

Le GT de ce CHSCT a eu lieu le 18/03/2021.

Propos liminaire de la CGT Douanes : dialogue social rompu aux douanes, ambiance très pesante, mépris de la Direction par rapport aux syndicats, continuité de la casse du service public Douanes qui peut provoquer des risques psychosociaux, car des collègues vont perdre leurs emplois.

Ordre du jour du CHSCT de ce jour :

1) Modalités pratiques de tenue de la réunion

La Présidente souhaite ajouter, par ce sujet, des précisions à l'actuel règlement du CHSCT, par rapport aux nouvelles pratiques de réunions, soit la visioconférence ou l'audioconférence. Les ordonnances de 2014 et 2020 autorisent ces réunions à distance.

En début de séance : appel des présents et rappel des personnes qui ont voix délibérative. La Présidente doit veiller au respect du temps de parole et les votes sont exprimés à voix haute. Rappel de la confidentialité dans une tenue de réunion de ce type : ainsi, en audio, chaque participant devra transmettre son numéro de téléphone.

La Présidente, Mme Charlon, propose d'ajouter ces nouvelles dispositions concernant les réunions à distance dans le règlement.

Intervention de la CGT : comment faire pour que la secrétaire animatrice puisse être en visio et non en audio, car plus efficace pour la tenue de la réunion qu'elle soit en visio ? Monsieur Léglise a pris note du mail qui a été envoyé à ce sujet par l'intersyndicale et répondra ultérieurement.

2) Approbation des PV des séances plénières du 02/11/2020 et 15/12/2020. Pour avis

Autre OS : demande qu'on mette le nom du syndicat au lieu du nom de la personne + demande de modifications non retournées pour vérifications par la secrétaire animatrice pour le PV du 15/12, ce qui n'est pas conforme à la procédure.

CGT : pour le PV du 2/11, renvoyé à la secrétaire animatrice avec modifications le 22/03/2021.

Demande par les OS de rappeler la règle pour ces PV :

Une fois que les observations des OS sont intégrées, demande faite par la présidente du renvoi du PV corrigé aux secrétaires de séance, afin qu'ils puissent vérifier que les corrections sont bien prises en compte. Le PV doit être ensuite signé par ces secrétaires de séances puis renvoyé par mail, avant approbation en séance.

Comme les règles ci-dessus n'ont pas été respectées, les 2 PV seront proposés de nouveau à approbation le 6 mai, après respect des règles et des procédures.

3) Présentation des nouvelles fiches de signalement, accidents de service, et registre santé et sécurité au travail de la DGFIP, de l'INSEE, et de la Douane, intervenues depuis le dernier CHCT. Pour information.

DRFIP : 5 fiches de signalement :

-réception **SIP Dijon-Amendes** : insultes et menaces par le contribuable, une lettre a été envoyée à ce sujet au procureur ;

- **SIP Dijon-Amendes** : réception en pré-accueil, le contribuable a proféré menaces, lettre au procureur ;

- **PRS** : Un usager a diffamé par courriel la Dgfiip : une lettre de mise en garde lui a été envoyée ;

- Un usager à l'**accueil du SIP Dijon-Amendes** s'est emporté, le chef de service a tenté de le calmer, il a été menaçant. La suite donnée : dépôt de plainte article 40 et déclaration simplifiée de violence auprès du procureur.

- **Accueil SIP Dijon-Amendes** : un usager s'est présenté à l'accueil très agressif, un agent de box a tenté de le calmer, l'usager est resté devant le bureau de cet agent en signe d'intimidation et a attendu l'agent sur le parking. La suite donnée est : déclaration simplifiée de violence transmise au procureur et dépôt de plainte selon l'article 40.

Autre OS : demande de prolongation du vigile.

M Catanèse : le vigile est confirmé. Concernant les procédures possibles suites à violences par un contribuable, soit les agents portent plainte personnellement, soit 2 actions sont menées par la DGFIP : déclaration simplifiée de violence ou le dépôt de plainte selon l'article 40.

Monsieur Catanèse accompagne toute action d'un message personnel au Procureur de la République. Il reste vigilant et fait remonter auprès du DG une lettre mensuelle d'information par rapport à ces violences.

Autre OS : Demande s'il y a déjà des retours par rapport aux dépôts de plainte selon l'article 40 : pas de retour pour l'instant. Les agents ont peur de porter plainte personnellement, car peur de représailles.

Concernant l'une des réceptions évoquée ci-dessus, la police a été appelée mais n'est pas venue, alors que le contribuable était récidiviste : M Catanèse a appelé l'attention du Procureur sur ce point.

CGT : le suivi de la Direction est apprécié, mais les collègues en équipe réduite à l'accueil ont peur, malgré ces démarches. Certains contribuables peuvent être dangereux. Demande d'un deuxième vigile, du fait de la campagne d'impôt sur le revenu qui arrive. Les contribuables attendent dans des conditions désagréables, ce qui entraîne des réceptions plus difficiles. De plus, installer les amendes à la Boudronnée a engendré beaucoup de difficultés supplémentaires. Actuellement, c'est une période « relativement calme », et cependant, il y a déjà beaucoup d'agressivité de la part des contribuables. **Les agents de l'accueil se sentent en danger.** Pour la campagne d'impôt sur les revenus, les collègues en arrivent presque à espérer un nouveau confinement.

M Catanèse : il entend ces inquiétudes. Il y a une réunion qui va avoir lieu le 24 mars sur le sujet de la campagne IR. Autres contraintes : le télétravail, problématique de jauge, de contexte sanitaire... Il est bien prévu un deuxième vigile en deuxième partie de campagne. Il devrait y avoir moins de monde selon lui, du fait de l'organisation téléphonique notamment. Le sujet de la campagne IR sera abordé en CTL.

CGT : le CHS est le lieu pour faire remonter les difficultés de l'accueil. Crainte que les Directeurs parient sur une faible affluence, mais si elle est forte cela veut dire qu'il faudra refouler beaucoup de personnes et cela inquiète beaucoup les agents.

M Catanèse : il entend ces peurs, la jauge et les gestes barrière doivent être respectés. S'il y a trop de difficulté, on fermera l'accueil. Possibilité aussi de demander l'intervention de la police, s'il y a trop de monde.

Autre OS : que fait-on des contribuables qui sont refoulés ?

M Catanèse : le service public sera assuré. Sur la déclaration il y aura le numéro des centres de contact (et non le numéro du service), qui pourront répondre aux demandes des contribuables. Une campagne de publicité est prévue. Au niveau local, une campagne de communication sera assurée auprès des médias, ainsi qu'une conférence de presse.

Autre OS : demande, du fait du monde, du respect des règles sanitaires, par un renforcement du nettoyage.

M Catanèse : il précise qu'il n'y aura pas d'ouverture de postes en libre service, du fait du contexte sanitaire.

Autre OS : souhaite interpellier M Catanèse par rapport aux problèmes d'informatique et d'applications qui ne fonctionnent pas

M Catanèse : partage l'avis de l'OS sur les difficultés informatiques, le DG lui-même est sur le sujet. Tous les agents de SIP seront équipés en ordinateur pour le télétravail.

CGT : regret que toutes ces préparations de campagne se fassent sans les agents d'accueil, car ils seraient capables d'apporter des idées structurantes à ces réunions.

M Catanèse est favorable à cette idée : il y aura 2 sessions d'information sur le dispositif pour la campagne d'IR, le 31 mars et le 6 avril. Une réunion préalable à ces dates sera donc organisée avec 2 agents de Beaune, 2 de Montbard et 2 de Dijon pour échanger et faire éventuellement des modifications.

CGT : c'est inscrit dans la note ministérielle que les agents soient associés dans les débats de l'organisation du travail.

Point Registre santé sécurité DRFIP :

- sur les masques distribués, il était indiqué qu'on pouvait les laver 10 fois, alors qu'on peut les laver 100 fois. Il y avait également un problème de notice : Monsieur Légli, l'inspecteur santé et sécurité au travail, l'a transmise, ce qui a permis de certifier que ces masques sont bien des masques homologués.

- Remarque d'un collègue pour signaler qu'il n'y avait pas de lingettes sur le site de Beaune. Le service a été approvisionné en lingettes.

Douanes : 2 accidents de service.

Évocation du sujet d'accident de travail en télétravail. À l'Insee, il y a eu ce cas, suivi de la procédure habituelle dans ce cas.

Autre OS: pour les agents dont l'arrêt de travail est supérieur à 30 jours vont-ils être reçus par le médecin de prévention ?

Dr Halimi : pour toute personne ayant eu un accident de travail ou un arrêt maladie de plus de 30 jours, est bien prévue une visite de reprise avec le médecin de prévention.

Évocation de la problématique d'échelles télescopiques pour la Douane : certains agents souhaiteraient avoir ce matériel pour mieux travailler, mais doutes sur les risques que pourraient entraîner ce type d'échelles.

Insee :

un accident de travail en télétravail, pas de fiche de signalement

4) Présentation de la note d'orientations ministérielles en santé, sécurité et conditions de travail 2021 par l'inspecteur santé sécurité au travail. Pour information.

- Le SG (secrétariat général) va publier un guide sur le télétravail.
- Info des collègues ergonomes : ils vont réaliser des vidéos pour aider à l'installation des collègues en télétravail, sous condition de validation du SG.
- Mise en place d'une convention avec l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) : 2 types de convention, à la Dgfi expérimentation sur le Jura.
- Mise à jour du guide amiante, M Léglise fera un point lors d'un prochain CHSCT sur les nouveautés.
- Crise sanitaire : point de vigilance sur l'hygiène des locaux.
- Le SG a publié des guides par rapport à la crise sanitaire : une modification du protocole sanitaire employeur est en cours d'actualisation.
- Point de vigilance sur les ascenseurs.
- Concernant la canicule il y aura une mise à jour du protocole par rapport aux conditions sanitaires.
- Violences sexistes et sexuelles : tolérance zéro, une formation sera organisée pour les membres du CHSCT pour une journée et pour les acteurs ministériels (médecin de prévention, assistance sociale...).
- une formation incendie va être proposée aux les assistants de prévention.
- une formation CHSCT est prévue sur 3 jours pour ses membres.

CGT : à la lecture du document, grand décalage entre la teneur du document et la réalité que l'on vit dans nos services, surtout avec la fin du CHSCT qui est annoncée. L'organisation du travail est enfin prise en compte dans la note, alors que les CHSCT vont être supprimés.

Autres OS : même point de vue que la CGT.

Mme Charlon : selon elle, c'est effectivement une note très volontariste, elle reconnaît le décalage et souhaite le réduire au maximum.

CGT : les Directions sont dans une gestion des risques mais pas dans une démarche de prévention. Dans l'organisation du travail, il faudrait décliner les organisations service par service avec la participation des agents. Il y a une différence également entre ce qui est prescrit et la mise en place effective, comme par exemple pour le NRP à la DRFIP.

M Catanèse : selon lui, de nombreux sujets sont abordés lors des CTL et CHS, il trouve le jugement des OS un peu sévère dans leur diagnostic entre la teneur de la note et la réalité sur terrain.

CGT : il existe un gros problème de ménage et d'hygiène à la Boudronnée.

Autre OS: d'accord avec le problème de nettoyage.

M Catanèse : il a pris en compte le problème de nettoyage. Il trouve que beaucoup de choses sont faites en CHSCT.

CGT : un peu démagogique de féliciter le CHSCT, alors qu'il va disparaître. Sur les violences sexuelles et sexistes, il est primordial que les directions accompagnent les

actions à ce sujet. Les CHSCT peuvent être à l'initiative de beaucoup de choses à ce sujet, notamment par le biais de bilans annuels.

Autre OS : il est important de reconnaître la présomption de vérité des victimes de violences sexuelles ou sexistes qui les font remonter. Il faut protéger les lanceurs d'alerte. Il faut engager des réflexions sur ce sujet pour faire avancer les choses, demander à faire intervenir des associations par exemple.

CGT : les sujets de démarche amiante et violences sexuelles peuvent être mis à un prochain ordre du jour d'un CHSCT, dans une démarche de prévention.

CGT : existe-t-il un mémento par rapport aux démarches à faire pour les victimes des violences sexuelles ou sexistes qui souhaitent les dénoncer ?

Douanes : une note d'info a été faite sur ce sujet.

Mme Varotto : on peut orienter les personnes victimes vers les services sociaux.

Mme Charlon : propose de faire un mail à tous agents sur ce sujet pour les Douanes.

Le sujet sur les violences sexuelles ou sexistes sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Mme Charlon : il y a eu un silence sur ce sujet, il faut lui donner une dimension locale.

M Catanèse : il y a déjà des informations sur ce sujet il faut voir ce qu'on peut reprendre.

CGT : demande que le CHS soit averti lorsqu'il y a des messages d'alerte sur le collectif envoyé aux acteurs de préventions. Les acteurs de préventions sont isolés.

Autre OS : demande d'associer les agents et les OS le plus possible aux **réorganisations de service.**

CGT : est totalement d'accord avec en plus l'association des acteurs de prévention.

5) Compte rendu des visites de la référente Covid de la DRFIP 21. Point de situation Covid Douane et INSEE. Pour information.

DRFIP Caroline Alvarez, référente COVID :

- rappel procédure en tant que cas covid et cas contact ;
- e-formation sur le télétravail
- retour possible à 4 jours/5 au lieu de 5 jours/5 si les agents le demandent, avec l'accord du chef de service
- objectif : télétravailler un jour de plus si c'est possible pour les autres agents.
- tenue des réunions : 6 personnes en présentiel, aération quelques minutes toutes les heures, distance d'1 m entre les personnes.
- **masque catégorie 1, interdiction du masque maison.**
- il est conseillé de s'aérer et d'enlever le masque **dehors** toutes les 2 heures.
- quand on enlève le masque (pour boire ou manger), respecter distance de 2 m.
- a réalisé des visites de poste : a pu aménager de nombreux postes, a pu poser des questions par rapport aux télétravailleurs et aux installations ; très heureuse de faire ces visites, très positives.

6) Présentation des nouvelles propositions de dépenses : budget 2021. Pour avis.

DRFIP : devis concernant des prescriptions médicales (Fauteuils, 1 ballon d'assise, tabouret...)

Supports, sacs trolley... 2930,77 € et 3 bureaux réglables électriques 1288,8 €

Douanes : 5488,19 € (support PC, casques filaires, sacs à dos)

7) Questions diverses

Autre OS : est-il pertinent de réaliser le DUERP cette année ?

Caroline Alvarez : pour les agents, le plus important est la prévention relative au covid.

M Catanèse : il faudra prendre en compte les remontées sur le télétravail et les conditions sanitaires.

Autre OS : dans certains services, les discussions du Duerp sont déjà faites et la question du télétravail n'a pas été abordée. Le sujet n'a pas été mis à l'ordre du jour. Il y a une difficulté à contacter les agents en télétravail.

M Catanèse : le sujet du télétravail doit être un sujet à aborder dans les prochains mois à venir, c'est un sujet qui doit être présent dans les discussions.

M Catanèse souhaite faire un point d'information sur les chantiers des sites de la Boudronnée et de Sambin.

M Mertzweiller : Sur le site de Sambin : chantier de la climatisation du site, crédits obtenus, les travaux sont lancés.

Sur le site de la Boudronnée : isolation thermique par l'extérieur, chantier de 2,5 millions d'€, l'opération est lancée. En ce moment la Direction procède au recrutement de l'architecte en charge du pilotage du chantier.

OS : Pour Sambin : dans quelles conditions la climatisation va être installée ?

M Mertzweiller : cela se fera bureau par bureau, avec déplacement des agents ou mise en télétravail.